



Formation IAS continue DDA 100 % e-learning

Durée : 15 heures | Public concerné : Professionnel

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation annuelle IAS continue éligible DDA, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour qui ?

La législation sur les intermédiaires en assurance exige chaque année une certification de formation sur les produits d'assurance pour maintenir le statut d'Intermédiaire en Assurance. Cette formation s'adresse donc à toutes les personnes :

- Souhaitant poursuivre l'activité d'IAS en tant que courtier, agent général ou mandataire du secteur de l'intermédiation d'assurance.
- Souhaitant bénéficier d'une spécialisation sur l'assurance emprunteur.

Cette formation annuelle vise à actualiser les connaissances et à respecter la réglementation. Il est donc obligatoire d'avoir suivi une formation IAS de niveau 1 ou équivalente (diplômes, expérience, etc.) pour exercer en tant qu'intermédiaire en assurance.



Objectifs de la formation



Maintenir des compétences professionnelles actualisées en veillant à la mise à jour régulière des connaissances et des compétences selon les besoins du métier, en renforçant les acquis.



Assurer la conformité réglementaire, fiscale et commerciale en suivant les dernières mises à jour et actualités de l'année écoulée.



Être compétent sur les spécificités de l'assurance de prêt immobilier.



Se préparer à satisfaire aux exigences de formation requises par la loi pour les Intermédiaires d'Assurance (certification ORIAS).



Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Compétences visées :



Être compétent en matière juridique, économique et financière liées à l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurance.

Garder et améliorer ses connaissances dans le domaine de l'assurance et de l'assurance emprunteur.

Prendre en compte les différents changements dans le cadre juridique de l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurance.

Les documents remis à l'issue de la formation



Attestation de formation DDA
annuelle

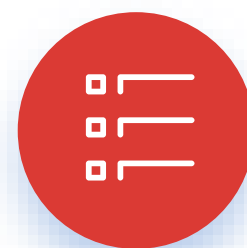


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



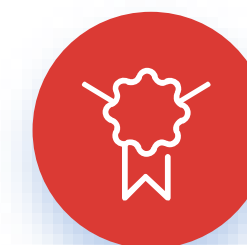
Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller en gestion de patrimoine



Domaines d'expertises :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané.

Tutorat et accompagnement :

Durant toute votre formation, l'équipe de Courtag Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique (formation@courtag-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez pas seul.

Test final de validation :

Une validation des connaissances se fait au terme de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Le tests est sous forme de QCM, regroupant un total de 20 questions. Les réponses des QCM sont visées et le stagiaire connaît en temps réel son résultat final. Pour réussir, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur le test final. Si un tel résultat n'est pas obtenu, le stagiaire pourra tenter l'évaluation une seconde fois.

Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, Il n'y a pas de matériel physique fourni, nos offres sont toutes dématérialisées.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation d'handicap. Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses au quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions adéquates avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous pourrions vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en

formation se font à tout moment.

Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité :

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtage-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.



Programme de la formation IAS continue célégible DDA 15 heures

Introduction – Réforme du courtage 2022

- Chapitre 1 : Les évolutions règlementaires
- Chapitre 2 : Adhérer à une association professionnelle agréée
- Chapitre 3 : Le démarchage téléphonique
- Chapitre 4 : Les textes de loi

Unité 1 – Le secteur de l'assurance

Partie 1 : Le secteur de l'assurance

- Chapitre 1 : Modèle économique
- Chapitre 2 : Les assurances
- Chapitre 3 : Les risques couverts
- Chapitre 4 : Le contrat d'assurance
- Chapitre 5 : Les métiers spécifiques à l'assurance

Unité 2 – Notions générales sur les assurances des emprunteurs

Partie 1 : Notions générales sur l'assurance emprunteur

- Chapitre 1 : Généralités
- Chapitre 2 : L'assurance de prêt est-elle obligatoire ?
- Chapitre 3 : Avant les réformes de l'assurance emprunteur
- Chapitre 4 : La loi Lagarde
- Chapitre 5 : La loi Hamon
- Chapitre 6 : La loi Sapin II
- Chapitre 7 : La loi Lemoine

Partie 2 : Tarification et incidence sur les taux

- Chapitre 1 : Tarification et incidence sur les taux
- Chapitre 2 : Tarification collective ou individuelle
- Chapitre 3 : Tarification collective = contrat groupe
- Chapitre 4 : Tarification individuelle = délégation
- Chapitre 5 : La fiche d'information standardisée

Unité 3 – Les risques couverts

- Chapitre 1 : Introduction
- Chapitre 2 : Le décès
- Chapitre 3 : L'invalidité
- Chapitre 4 : L'incapacité

Unité 4 – Lexique des garanties

Partie 1 : Les garanties de l'assurance emprunteur

- Chapitre 1 : La garantie décès
- Chapitre 2 : La garantie PTIA : Perte totale et irréversible de l'autonomie
- Chapitre 3 : La garantie IPT : Invalidité permanente totale
- Chapitre 4 : La garantie IPP : Invalidité permanente partielle
- Chapitre 5 : La garantie ITT : Incapacité temporaire de travail
- Chapitre 6 : La garantie perte d'emploi
- Chapitre 7 : Pour résumer
- Chapitre 8 : La garantie équivalente
- Chapitre 9 : Loi Lemoine : changer d'assurance emprunteur

Partie 2 : Les garanties liées à l'habitation

- Chapitre 1 : L'assurance multirisques habitation (MRH)
- Chapitre 2 : La garantie dommages-ouvrage (DO)

Unité 5 – Tarification du risque emprunteur

- Chapitre 1 : Sélection médicale et risques professionnels ou sportifs
- Chapitre 2 : Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise)
- Chapitre 3 : Le risque aggravé de santé : la convention AERAS
- Chapitre 4 : Le droit à l'oubli

Unité 6 – Les modes de calcul des primes d'assurance

- Chapitre 1 : Les primes fixes
- Chapitre 2 : Les primes variables

Unité 7 – Déontologie et règles de bonne conduite

- Chapitre 1 : Déontologie et règles de bonne conduite

Unité 8 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

- Chapitre 1 : La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Chapitre 2 : Blanchiment des capitaux
- Chapitre 3 : Lutte contre le blanchiment d'argent et obligations légales
- Chapitre 4 : Le dispositif TRACFIN

Quiz final – Validation de la formation DDA

Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Conseillère formations

Nelly Chanteloup

nelly@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50



Assistante administrative

Cindy Revallo

cindy.revallo@cyberpret.com

04 72 75 65 65

Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
action de formation



France Travail
(Ex pôle emploi)